LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
AU 67 DE VOS VIES

MOI, J'INCITE MES COLLABORATEURS À LE FAIRE AUSSI !

DOSSIER DE PRESSE

LUNDI 9 MARS 2015

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Sommaire

- Le covoiturage, une alternative crédible à l'autosolisme *(p2)*

- L'aménagement d'aires de covoiturage *(p3)*

- Le site internet pour la mise en relation des conducteurs et des passagers *(p9)*

- La campagne de promotion ciblée sur les salariés et les étudiants *(p13)*

- La contribution Hager Group à la mobilité du futur

Remerciements à hager Group **pour son accueil**

Les avantages du covoiturage

En milieux périurbain et rural, là où l'offre de transport collectif est moins dense et la demande de transport plus diffuse, le covoiturage représente une alternative crédible à l'autosolisme.

Plusieurs arguments plaident en faveur de son développement :

- **Economique** : certains ménages consacrent aujourd'hui jusqu'à 20% de leur budget aux transports de la vie quotidienne. Selon l'Automobile Club Association, le budget moyen d'un automobiliste s'élève à 6 620 euros par an.

  Par une pratique occasionnelle ou régulière, le covoiturage offre la possibilité de diminuer les frais engendrés par l'utilisation de sa voiture personnelle (carburant, péage, usure du véhicule) grâce à un partage des coûts entre covoitureurs, sur la base d'une alternance du véhicule ou d'une participation financière des passagers.

- **Ecologique** : le covoiturage permet de diminuer significativement le nombre de voitures circulant sur les routes. La première conséquence est la diminution de la pollution et de l'émission des gaz à effet de serre. Il en résulte également un moindre engorgement des axes routiers ainsi que la limitation des problèmes de stationnement.

- **Flexible :** « où on veut, quand on veut et avec qui on veut », telle serait la devise du covoiturage. La souplesse d'utilisation du covoiturage offre un énorme potentiel de développement de ce mode de transport.

- **Convivial :** le covoiturage permet de couper avec la monotonie des trajets en voiture lorsqu'on est seul au volant.
  Il peut devenir une occasion de rencontre et de convivialité.

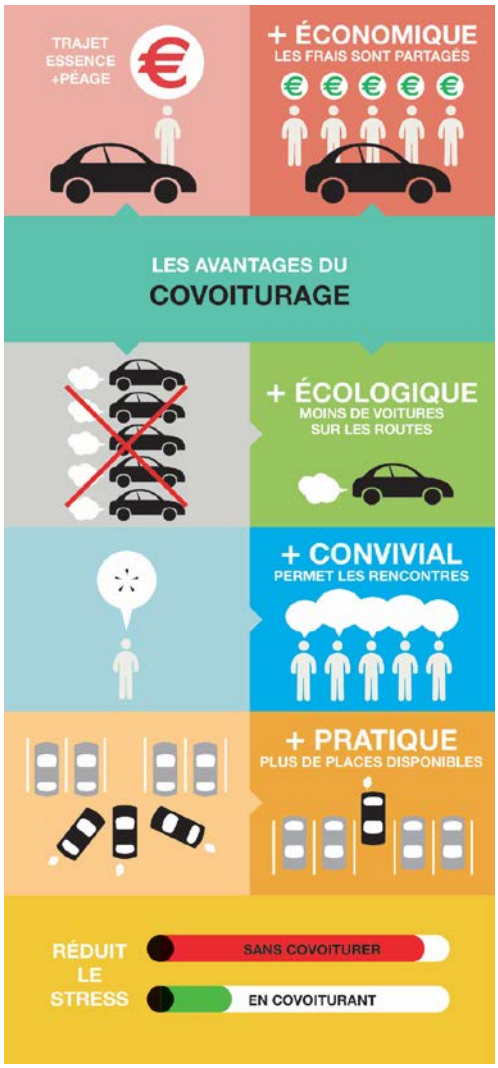

Le Département du Bas-Rhin est autorité organisatrice des transports non urbains de voyageurs. A ce titre, il organise quotidiennement les lignes régulières et touristiques du Réseau 67 ainsi que les transports scolaires. De même, le Département assure l'entretien et l'exploitation de près de 3 670 kilomètres de routes départementales.

Fort de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et dans le cadre de son Agenda 21, **le Département du Bas-Rhin a souhaité impulser une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers le covoiturage**.

Démarrée en 1997, la politique du CD67 en matière de covoiturage se décline en 3 axes :

- l'aménagement d'aires de covoiturage,
- un site web de mise en relation pour conducteurs et passagers,
- la promotion et l'animation du service de covoiturage.

La démarche engagée par le Département ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à disposition des intéressés les infrastructures, outils et informations permettant de faciliter cette pratique.

1. L'aménagement d'aires de covoiturage

Les premières actions du Département remontent à novembre 1997. Le Département avait alors initié une journée « ruban vert » qui incitait les bas-rhinois à se regrouper dans un véhicule durant une journée. Les résultats ont montré un réel intérêt des salariés puisqu'au cours de cette journée, les niveaux de trafic ont baissé de 10 points sur les entrées des parkings de ces entreprises.

Consécutivement à cette opération, une **1ère aire de covoiturage fut aménagée par le Département du Bas-Rhin et la SANEF en 1998 à Sarre-Union, au péage de l'A4.**

Fort du succès de cette première aire et de manière à renforcer la pratique du covoiturage, **le Département a approuvé un programme pluriannuel d'aménagement d'aires de covoiturage lors de sa Commission Permanente d'avril 2000**.

1.1. Le programme pluriannuel d'aménagement des aires de covoiturage de 2000

Le dispositif prévoit dans un premier temps l'aménagement des sites le long des routes départementales en profitant au maximum des opportunités domaniales et routières.

A l'époque, les conditions permettant d'implanter une aire de covoiturage étaient les suivantes :

- localisation à proximité d'un nœud routier important, dont l'un des axes génère un trafic d'au moins 5 000 véhicules par jour ;
- signalétique spécifique permettant d'identifier la fonction de l'aire ;
- capacité de stationnement minimale de 10 à 15 places, avec possibilité d'extension ultérieure à 25/30 places ;
- carrefour d'accès aménagé et sécurisé ;
- surfaces de stationnement stabilisées ;
- aménagement paysager.

Ce programme s'est traduit par l'aménagement de 5 aires de covoiturage sous maîtrise d'ouvrage départementale, gratuites, sécurisées, aménagées à proximité des grands axes autoroutiers et dotées d'une capacité de 12 à 50 places.

Sarre-Union (A4 – RD1061)

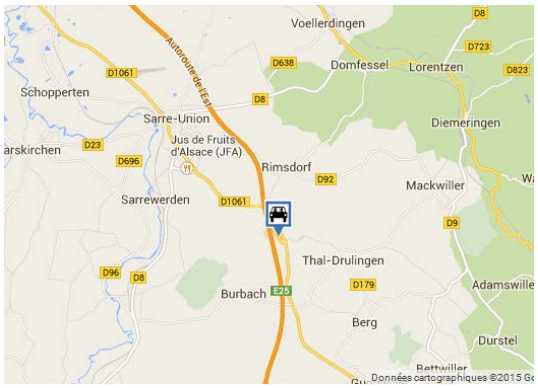

1ère aire de covoiturage aménagée en 1998 par le Département en partenariat avec la SANEF, l'aire de Sarre-Union est localisée à proximité de la barrière de péage de l'A4. Dotée à l'origine de 15 places, elle a fait l'objet de travaux d'extension durant l'hiver 2014 pour porter sa capacité à 63 places. Le coût des travaux d'extension a représenté 150 000 € pris en charge à 100% par le Département.

Schwindratzheim (A4 – RD100)

Située aux abords de la barrière de péage de l'A4, cette aire a été aménagée en 2003, en partenariat avec la SANEF. Elle est dotée de 25 places et fait actuellement l'objet d'un déplacement compte-tenu des travaux de réaménagement de la barrière de péage.

Seltz (A35 – RD28)

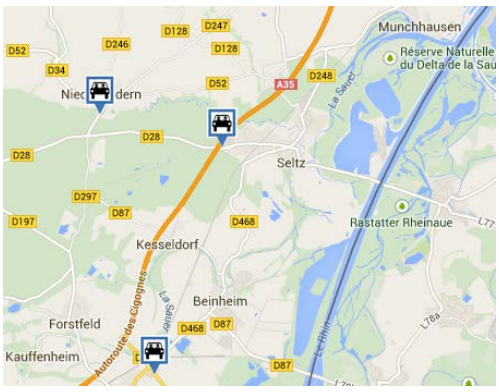

Aménagée en 2006-2007 à proximité de l'A35 et du Super U, cette aire est dotée d'une capacité de 20 places. Son aménagement a été pris en charge par le Département, avec du foncier communal.

Beinheim (RD4)

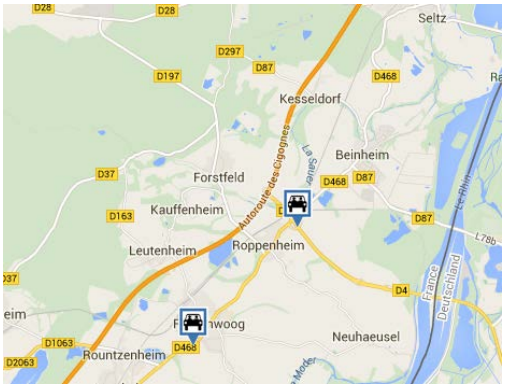

Construite en 2009 sur du foncier mis à la disposition par la commune de Beinheim, cette aire comporte une capacité de 50 places de stationnement. Elle a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département (75 k€). L'aménagement s'inscrivait dans le cadre d'un projet plus global de requalification du secteur de la gare de Roppenheim. La commune de Beinheim effectue l'entretien courant du site.

Barr-Andlau (A35 - RD1422)

Localisée aux abords de l'A35 et de la RD1422, cette aire a été inaugurée en octobre 2010. L'aménagement et l'entretien courant sont réalisés par le Département. Dotée à l'origine de 25 places, elle a fait l'objet de travaux d'extension à l'été 2013 pour porter sa capacité à 73 places. Le coût de l'extension a représenté 135 000 € pris en charge à 100% par le Département.

En parallèle de la démarche départementale, d'autres collectivités s'engagent en faveur du covoiturage :

- la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn a officialisé près de 20 sites sur le territoire proposant des places réservées au covoiturage ;
- la commune de Châtenois a aménagé 2 aires de covoiturage ...

1.2. Le schéma départemental des aires de covoiturage de 2013

Face à la saturation des aires existantes et au constat de la multiplication des sites sauvages, le Département a souhaité mettre en œuvre un schéma départemental des aires de covoiturage.

Adopté en juin 2013, ce schéma est destiné à accompagner l'essor de la pratique grâce à la **constitution d'un maillage d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire** dans le but de développer cette pratique éco-citoyenne de mobilité, complémentaire à l'utilisation des transports collectifs.

Ce schéma repose sur 3 axes principaux :

- *Axe 1 : Conforter le fonctionnement des aires existantes*

Il s'agit de réaliser l'extension d'aires de covoiturage aménagées par le Département et qui sont saturées.

L'aire de Barr-Andlau a ainsi fait l'objet de travaux d'extension à l'été 2013 pour créer 48 places supplémentaires et ainsi porter sa capacité totale à 73 places.
Celle de Sarre-Union a été étendue à l'hiver 2014 avec 47 places supplémentaires pour porter sa capacité totale à 63 places.

Travaux à Barr-Andlau à l'été 2013

Travaux à Sarre-Union à l'hiver 2014

- *Axe 2 : Compléter le maillage par des labellisations de parkings existants*

Il s'agit d'utiliser au maximum les infrastructures existantes par la réservation de places de covoiturage sur des parkings publics ou privé. Cette stratégie vise bien souvent à conforter une pratique qui existe déjà mais qui n'est pas reconnue.

Le choix des sites est réalisé par le Département. Il s'opère sur la base de plusieurs critères de sélection dont la localisation stratégique, la sécurité du site ou encore l'accessibilité en permanence.

Lorsqu'un accord intervient pour la réservation de places de covoiturage, une convention est établie entre le Département et le propriétaire.

Les places réservées au covoiturage font l'objet d'une reconnaissance à l'aide d'un panneau de position « Aire de covoiturage » implanté au niveau des places réservées et de panneaux de signalisation directionnelle fournis par le Département.

Depuis l'adoption du schéma départemental de covoiturage en juin 2013 :
- **36 nouvelles aires de covoiturage ont été officialisées**,
- ce qui représente environ **450 nouvelles places réservées au covoiturage** dans le département.

Quelques exemples de réalisations :

Hatten – Cimetière

Goxwiller – Point Info

Marmoutier – Centre E. Leclerc

Bernolsheim - Super U

- *<u>Axe 3 : Encourager les expérimentations de nouvelles formes de covoiturage</u>*

Depuis mai 2014 sont expérimentés des **points stop de covoiturage à Sélestat** en partenariat avec l'association Trajets, la Ville et la CDC de Sélestat.

Ces points stop sont des points de rendez-vous où un conducteur peut venir avec son véhicule et embarquer 1, 2 ou 3 passagers qui eux se sont rendus à pied, à vélo ou en transport en commun à ce point stop.

14 points stop ont été matérialisés à Sélestat, à des axes stratégiques et bien souvent couplés à des arrêts de transports en commun.

Cette possibilité de covoiturer en ville n'entre pas en concurrence avec les transports en commun mais y ajoute des occasions de correspondance vers des destinations non desservies par les transports en commun.

1.3. La situation en 2015

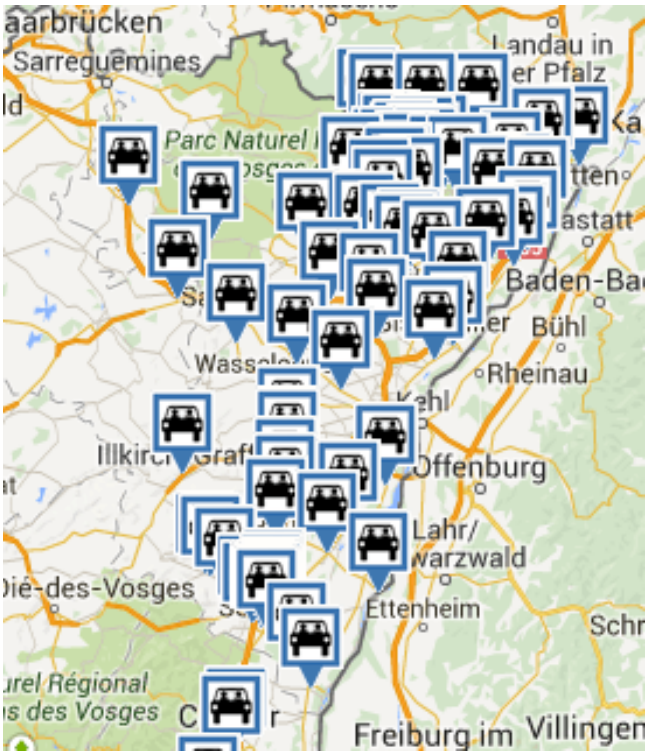

Au 1er février 2015, le Bas-Rhin compte **70 aires de covoiturage soit 837 places réservées au covoiturage**.

Le maillage se poursuit avec l'objectif d'**atteindre 1 000 places réservées au covoiturage d'ici fin 2015.**

2. Un site web de mise en relation pour conducteurs et passagers

2.1. L'historique du site web de covoiturage : www.bas-rhin.fr/covoiturage

Le 1er site web de covoiturage du Conseil Départemental du Bas-Rhin a été lancé en février 2011 : www.bas-rhin.fr/covoiturage.

A l'époque, cette création répondait à un double besoin :

- le schéma directeur des transports et des déplacements (SDTD) de 2007 avait confirmé l'opportunité d'une plateforme internet de covoiturage suite au constat de la fréquentation régulière des aires de covoiturage. Cette action était, par ailleurs, un objectif de l'Agenda 21 départemental ;

- combler un déficit d'outil de mise en relation du covoiturage à grande échelle puisque la tendance était au développement de multiples sites de covoiturage à l'échelle d'entreprises et de Communautés de communes dont la plupart souffrait d'une faible fréquentation et contribuait à l'éparpillement des annonces.

Gratuit et ouvert à tous, le site www.bas-rhin.fr/covoiturage lancé en février 2011 était destiné à **mettre en relation conducteurs et passagers** souhaitant partager le même véhicule pour effectuer du covoiturage.

Le service reposait sur la **mise en ligne d'annonces de covoiturage** pour des trajets réguliers ou occasionnels, internes au Bas-Rhin ou vers l'extérieur (autres départements, Allemagne, Suisse).

Le principe était simple : tout internaute pouvait rechercher un trajet à partir du moteur de recherche, en précisant l'origine / destination, la date et l'heure du trajet, le rôle (conducteur / passager) …

Une liste de trajets compatibles s'affichait et la mise en contact s'effectuait ensuite par mail ou par SMS, après création d'un compte préalable sur le site.

Le site affichait également une carte des aires de covoiturage, il proposait des communautés pour les entreprises et des évènements locaux (sportifs, festivals …) permettant de s'y rendre en covoiturage.

Au 1er février 2015, le site www.bas-rhin.fr/covoiturage comptait 1 242 inscrits et 1 497 trajets déposés.

En 2012, le Département du Haut-Rhin a sollicité le Département du Bas-Rhin afin de proposer un service analogue à ses habitants. Considérant que la mise en commun des bases de données pouvait être de nature à dynamiser l'efficacité de l'outil, le

Département du Bas-Rhin a étendu son propre site en créant www.covoiturage.cg68.fr en septembre 2012, fruit d'un partenariat entre les deux collectivités.

2.2. Le renouvellement du site web de covoiturage : lancement de www.covoiturage67-68.fr en février 2015

Au terme de l'échéance des contrats d'exploitation de www.bas-rhin.fr/covoiturage et de www.covoiturage.cg68.fr, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont décidé de s'associer sous forme de groupement de commande pour renouveler leur site de covoiturage.

La démarche s'est orientée en faveur de la **mise en ligne d'un site unique 67-68 : www.covoiturage67-68.fr**. Les 2 adresses historiques pointent vers la nouvelle adresse commune.

Ce partenariat entre les 2 CD permet de **mutualiser les coûts de développement, d'hébergement et de maintenance du nouveau site.** Ces coûts sont supportés à 50/50 entre les 2 CD.

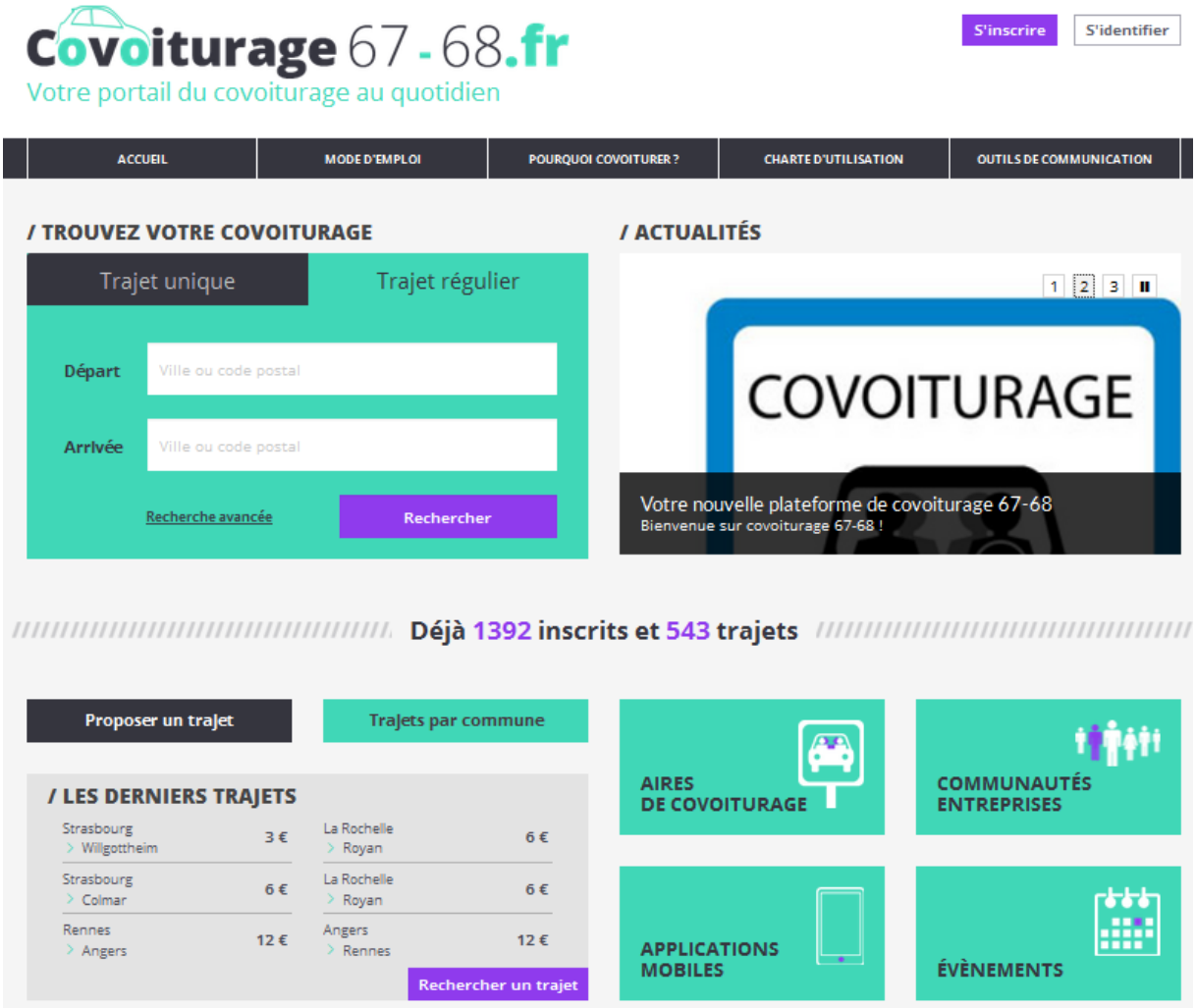

Contrairement à des plateformes comme Blablacar ou iDVROOM, le site **Covoiturage 67-68 est orienté pour les trajets quotidiens de type domicile – travail et domicile – études.** Les cibles correspondent au salarié et à l'étudiant, bien que des trajets occasionnels restent tout à fait possibles.

Les **trajets transfrontaliers** sont également réalisables (Allemagne, Suisse) ainsi que vers les autres départements limitrophes.

Le mode d'emploi reste simple pour trouver des équipiers de covoiturage :

1. Rechercher un trajet
2. Réaliser une inscription qui donnera lieu à la création d'un compte et à la possibilité d'entrer en contact avec les autres membres
3. Ajouter un trajet
4. Contacter un membre du service pour partager son trajet. Vous recevez alors une alerte mail ou SMS dès que quelqu'un fait le même trajet que vous.
5. Testez, validez et augmentez sa pratique

Outre la couverture régionale, ce nouveau site web de covoiturage s'accompagne de quelques nouveautés :

- Le site propose toujours des « **Communautés** » aux entreprises, administrations et établissements post-bac mais cette fois-ci sous forme de **sous-site personnalisé** (avec bannière de l'entreprise, administration interne, + de services…) ;

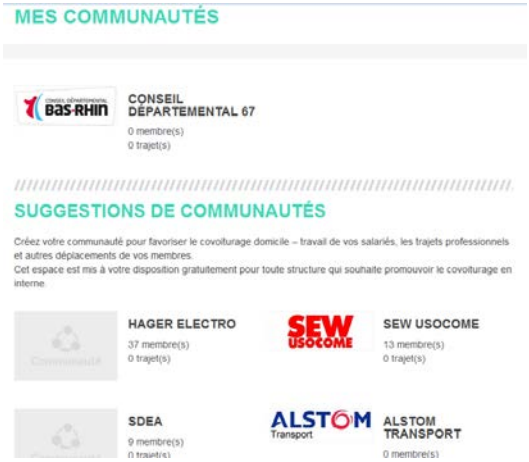
MES COMMUNAUTÉS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 67
0 membre(s)
0 trajet(s)
SUGGESTIONS DE COMMUNAUTÉS
Créez votre communauté pour favoriser le covoiturage domicile – travail de vos salariés, les trajets professionnels et autres déplacements de vos membres.
Cet espace est mis à votre disposition gratuitement pour toute structure qui souhaite promouvoir le covoiturage en interne
HAGER ELECTRO
37 membre(s)
0 trajet(s)
SEW USOCOME
13 membre(s)
0 trajet(s)
SDEA
9 membre(s)
ALSTOM TRANSPORT
0 membre(s)

- Toutes les **aires de covoiturage du 67 et du 68 sont géo-localisées**, avec une cartographie dynamique Google Maps.

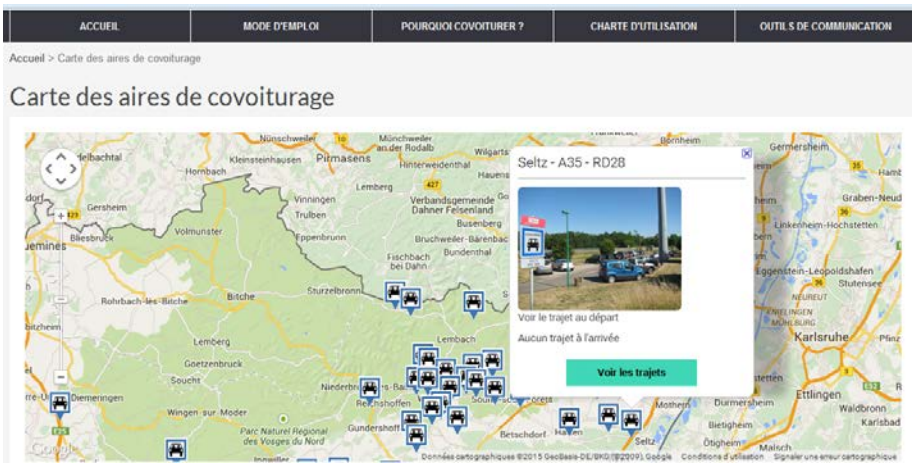

- Des **évènements sportifs, culturels ou festifs** peuvent être déposés afin de covoiturer pour s'y rendre.

Covoiturage 67-68.fr
Votre portail du covoiturage au quotidien
ACCUEIL
MODE D'EMPLOI
POURQUOI COVOITURER ?
CHARTE D'UTILISATION
OUTILS DE COMMUNICATION
Accueil > Rechercher un événement > Détails d'un événement
RECHERCHER UN ÉVÈNEMENT
Créer un évènement
Mots-clefs
Lieu
Catégorie
Sélectionner une catégorie
BELMONT Le Champ du Feu
FÊTE DE LA NEIGE AU CHAMP DU FEU : SO NORDIC
Du 14 févr. 2015 au 15 févr. 2015
http://www.lechampdufeu.com/
Venez nombreux au Champ du Feu pour participer à la 11ème édition de la Fête de la neige le 7 et 8 février. Nous vous avons concocté un programme plein de surprises, pour les petits et les plus grands ! Tous les ingrédients sont réunis pour passer une journée inoubliable en famille ou entre amis !
Manifestation / rassemblement
14 FÉVRIER
15 FÉVRIER

- Une **interface avec Vialsace** est intégrée permettant l'affichage des transports en commun sur Covoiturage 67-68 à défaut d'offre de covoiturage et vice-versa, Vialsace affichant les trajets de covoiturage sur le calculateur régional.

Affichage des itinéraires en transports en commun sur Covoiturage 67-68 :

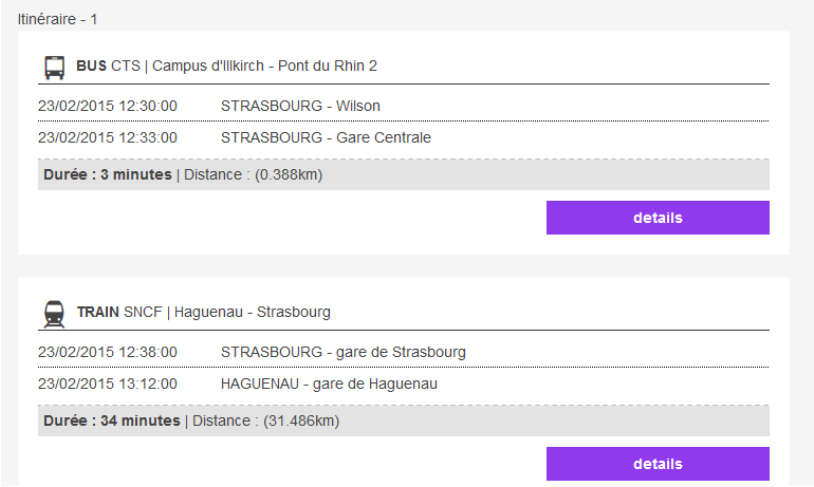
Itinéraire - 1
BUS CTS | Campus d'Illkirch - Pont du Rhin 2
23/02/2015 12:30:00 STRASBOURG - Wilson
23/02/2015 12:33:00 STRASBOURG - Gare Centrale
Durée : 3 minutes | Distance : (0.388km)
details
TRAIN SNCF | Haguenau - Strasbourg
23/02/2015 12:38:00 STRASBOURG - gare de Strasbourg
23/02/2015 13:12:00 HAGUENAU - gare de Haguenau
Durée : 34 minutes | Distance : (31.486km)
details

Affichage des offres de covoiturage sur Vialsace :

Résultats de la recherche

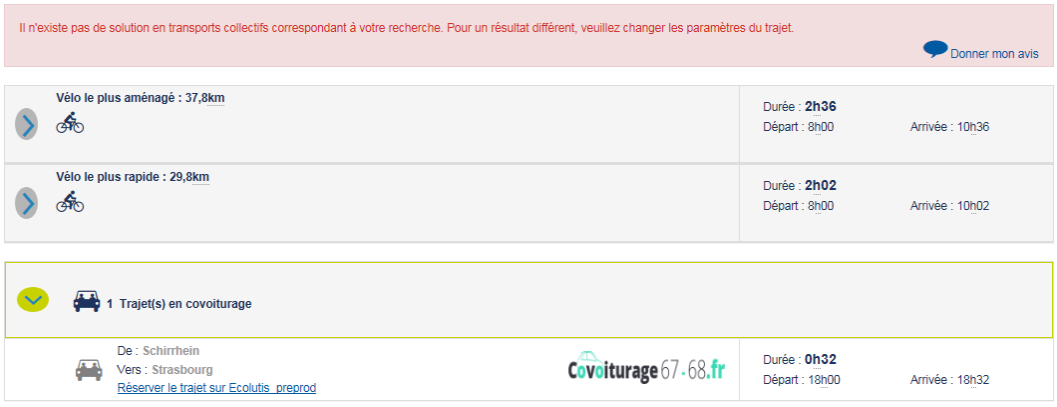
Il n'existe pas de solution en transports collectifs correspondant à votre recherche. Pour un résultat différent, veuillez changer les paramètres du trajet.
Donner mon avis
Vélo le plus aménagé : 37,8km
Durée : 2h36
Départ : 8h00
Arrivée : 10h36
Vélo le plus rapide : 29,8km
Durée : 2h02
Départ : 8h00
Arrivée : 10h02
1 Trajet(s) en covoiturage
De : Schirrhein
Vers : Strasbourg
Réserver le trajet sur Ecolutis_preprod
Covoiturage 67-68.fr
Durée : 0h32
Départ : 18h00
Arrivée : 18h32

- Le site est développé en Responsive Design, il est ainsi accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone web mobile.

3. La promotion et l'animation du service de covoiturage

Pour accompagner le lancement du nouveau site, le Département a conçu une **nouvelle campagne de promotion** axée sur la cible « salariés » et « étudiants ».

Exemple d'affiches « salariés » :

Exemple d'affiches « étudiants » :

Exemple du dépliant d'information « salariés » :

SALARIÉS, COVOITUREZ AVEC VOTRE COMMUNAUTÉ ENTREPRISE
A travers un espace dédié, le site permet d'organiser le covoiturage au sein de votre entreprise.
La communauté est identifiée par votre logo et permet aux salariés de :
Déposer une annonce "domicile-travail"
Rendre chaque annonce publique ou visible uniquement de la communauté
Voir les annonces de ses collègues via le site ou via un widget intégré à l'intranet de votre structure
Créer une communauté est simple : il suffit de se connecter dans l'espace "Communautés entreprises" et de remplir un formulaire électronique.
N'hésitez pas à nous contacter, nous envoyons gratuitement les supports de communication aux entreprises et salariés qui souhaitent encourager le covoiturage.
DES QUESTIONS ?
Je covoiture déjà, dois-je m'inscrire sur www.covoiturage67-68.fr ?
En cas d'accident ?
Si je ne m'entends pas avec le covoitureur ?
Covoiturage 67-68.fr
CLIQUEZ... COVOITUREZ !
INFO +
GRÂCE À VIALSACE, RETROUVEZ LES TRAJETS POSSIBLES EN TRANSPORTS EN COMMUN
PAS D'OFFRE DE COVOITURAGE ?
CONSULTEZ LES ÉVÉNEMENTS
GRÂCE À SA CONCEPTION EN RESPONSIVE DESIGN,
UNE QUESTION ?
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN, C'EST AUSSI :
LA SOLIDARITÉ ET L'épanouissement DES BAS-RHINOIS,
L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.
AU DE VOS VIES
MOI, JE LE FAIS AVEC MON COLLÈGUE DE CHANTIER !
Covoiturage 67-68.fr
CLIQUEZ... COVOITUREZ !
COMPÉTITIF
ÉCOLOGIQUE
ÉCONOMIQUE
COLLABORATIF
CONVIVIAL
BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

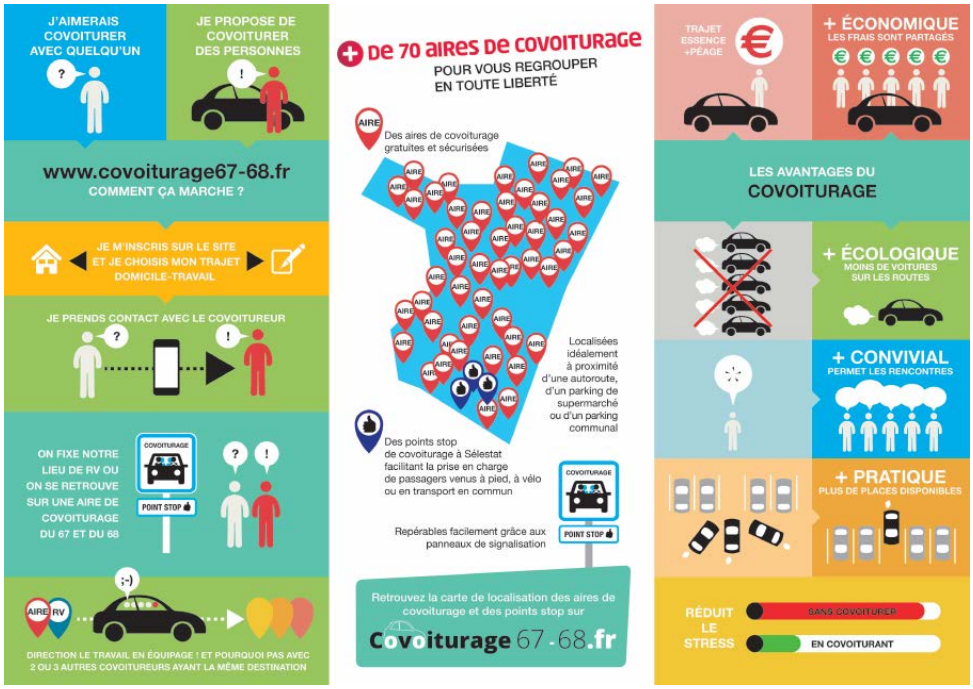
J'AIMERAIS COVOITURER AVEC QUELQU'UN
JE PROPOSE DE COVOITURER DES PERSONNES
www.covoiturage67-68.fr
COMMENT ÇA MARCHE ?
JE M'INSCRIS SUR LE SITE ET JE CHOISIS MON TRAJET DOMICILE-TRAVAIL
JE PRENDS CONTACT AVEC LE COVOITUREUR
ON FIXE NOTRE LIEU DE RV OU ON SE RETROUVE SUR UNE AIRE DE COVOITURAGE DU 67 ET DU 68
COVOITURAGE
POINT STOP
AIRE RV
DIRECTION LE TRAVAIL EN ÉQUIPAGE ! ET POURQUOI PAS AVEC 2 OU 3 AUTRES COVOITUREURS AYANT LA MÊME DESTINATION
+ DE 70 AIRES DE COVOITURAGE
POUR VOUS REGROUPER EN TOUTE LIBERTÉ
AIRE
Des aires de covoiturage gratuites et sécurisées
Localisées idéalement à proximité d'une autoroute, d'un parking de supermarché ou d'un parking communal
Des points stop de covoiturage à Sélestat facilitant la prise en charge de passagers venus à pied, à vélo ou en transport en commun
Repérables facilement grâce aux panneaux de signalisation
Retrouvez la carte de localisation des aires de covoiturage et des points stop sur
Covoiturage 67-68.fr
TRAJET ESSENCE +PÉAGE
+ ÉCONOMIQUE
LES FRAIS SONT PARTAGÉS
LES AVANTAGES DU COVOITURAGE
+ ÉCOLOGIQUE
MOINS DE VOITURES SUR LES ROUTES
+ CONVIVIAL
PERMET LES RENCONTRES
+ PRATIQUE
PLUS DE PLACES DISPONIBLES
RÉDUIT LE STRESS
SANS COVOITURER
EN COVOITURANT

Ces supports seront envoyés aux entreprises, collectivités locales et établissements afin de promouvoir le service de covoiturage en interne.

Par ailleurs, le Département a missionné le groupement Alternative Carbone – D'Âme Verte – My Dear Crea afin de réaliser des animations ; l'objectif étant d'encourager les entreprises, administrations et établissements à mettre en place des actions internes favorisant la pratique du covoiturage (formation d'ambassadeurs du covoiturage, aide à l'utilisation de la plateforme web et à la mise en relation, stationnement privilégié, challenge …).

Communiqué de presse

Obernai, le 9 mars 2015

La contribution Hager Group à la mobilité du futur

Hager Group, l'un des premiers employeurs en Alsace, a accueilli le 9 mars 2015 la conférence de lancement du nouveau site internet de covoiturage des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, « www.covoiturage67-68.fr ». La mobilité du futur, qu'elle soit électrique ou partagée, est en effet un thème d'avenir qui se construit dès aujourd'hui et sur lequel mise l'entreprise afin de réduire son impact environnemental.

Entreprise familiale, Hager Group s'inscrit tout naturellement dans une démarche de développement durable. Elle est portée par tous les services et concrétisée par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Cette démarche transversale se décline sous le signe de « E3 » : E pour éthique (les interactions avec les collaborateurs et partenaires), E pour énergie (la maîtrise de l'énergie) et E pour environnement (la préservation de la planète).

Depuis 2010, Hager Group a ainsi mené une évaluation de ses émissions de carbone de ses principaux sites de production dans le monde. Celle-ci a démontré que les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels et le fret font partie des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, sur lesquels nous pouvons agir plus directement que sur d'autres facteurs. Afin de réduire ces émissions, l'entreprise a mis en œuvre des actions soit pour éviter les déplacements et les risques qui y sont associés, soit pour optimiser les déplacements des collaborateurs. Entre autres mesures, des vélos ont été mis en place en 2010 pour les déplacements entre les différents sites d'Obernai. L'entreprise participe depuis 2012 au financement d'une navette avec la ville d'Obernai pour éviter aux salariés de prendre leur véhicule individuel au moment du déjeuner, pour venir de la gare ou aller en ville. Par ailleurs, Hager Group a mené de nombreuses actions de sécurité routière, par exemple en formant près de 500 collaborateurs à l'éco-conduite et à la conduite en situation dégradée depuis 2008. « Sans oublier que notre restaurant d'entreprise sert près de 800 repas par jour, ce qui représente au total 3 200 km non parcourus pour aller déjeuner par jour, soit près de 200 litres de carburant économisé pour la planète chaque jour ! » explique Pascal Christmann, responsable du service Hygiène-Sécurité-Environnement France.

Forme juridique : Societas Europaea
Siège social : Blieskastel
Registre des sociétés : Sarrebruck, Allemagne, HRB16434
Directoire : Daniel Hager (Président du Directoire), Philippe Ferragu, Bertrand Schmitt

La mobilité du futur, c'est aussi éviter de se déplacer quand on le peut. Hager Group a ainsi mis en place des contrats de télétravail afin que certains collaborateurs puissent, quand la fonction le permet, travailler à domicile afin de diminuer les temps de transport et le risque routier, ce qui impacte également positivement l'empreinte carbone. De nombreuses voitures de service, que ce soit à Obernai ou au siège du groupe à Blieskastel, sans oublier le site de production de Heltersberg, sont électriques. Ces sites disposent bien entendu des bornes de charge Hager.

L'entreprise privilégie par ailleurs le bateau par rapport à l'avion pour le transport des marchandises à destination lointaine, diminuant ainsi de 33% les transports aériens entre 2013 et 2014. Pour les collaborateurs, de nombreux outils sont mis en place afin d'encourager les réunions en utilisant les solutions numériques (visio-conférence, webex, netmeeting…).

« Nous encourageons le covoiturage et espérons que le nouveau site du CG67 suscitera beaucoup d'intérêt dans les entreprises », affirme Denis Munch, Directeur développement durable Hager Group. « Nous envisageons de le promouvoir sur nos sites alsaciens, complétant ainsi nos actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de notre démarche E3. » www.covoiturage6768.fr bénéficiera ainsi d'une promotion auprès des plus des 2700 collaborateurs Hager travaillant en Alsace.
Pour rouler futé, roulons partagé !

À propos de Hager Group
Hager a été créé en1955 à Ensheim, en Sarre. Le groupe compte aujourd'hui parmi les fournisseurs leaders de solutions et de services pour les installations électriques dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. L'entreprise propose une offre complète de la distribution d'énergie électrique à la gestion intelligente des bâtiments en passant par le cheminement de câbles et les dispositifs de sécurité.
Entreprise indépendante gérée par les membres de la famille Hager, Hager Group représente l'un des groupes majeurs en matière d'innovations du secteur électrique. Son siège se situe à Blieskastel en Allemagne. 11 400 collaborateurs réalisent un chiffre d'affaires de 1,7 milliards d'euros. Les composants et solutions du groupe sont produits sur 23 sites répartis dans le monde entier, et ses clients leur font confiance dans plus de 95 pays. C'est grâce à cette confiance que nous avons bâti notre succès.
www.hagergroup.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Contact presse institutionnelle

Claire Freudenberger
Manager Corporate Public Relations
Hager Group
132 boulevard de l'Europe - BP 3
67215 Obernai Cedex
Tel. : +33 (0)3 69 55 61 88
Portable : +33 (0)6 76 35 47 60
claire.freudenberger@hager.com

Suivez-moi !

Forme juridique : Societas Europaea
Siège social : Blieskastel
Registre des sociétés : Sarrebruck, Allemagne, HRB16434
Directoire : Daniel Hager (Président du Directoire), Philippe Ferragu, Bertrand Schmitt